

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

**Vendredi 17 juin 2016**

Etaient présents : Tous les conseillers, à l'exception de M FISCHER et de Mme LUDWIG

La séance est ouverte à 20 h par M. BRUN Jean-Michel, Maire de COUME.

### **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE du 8 avril 2016.**

A la demande du Maire, le secrétaire de mairie donne lecture du procès-verbal de la réunion du 8 avril 2016. Le procès-verbal est approuvé. Le Maire présente l'ordre du jour de la réunion, il indique que la fête scolaire a été annulée et que la réunion portera sur les diverses décisions à mettre en œuvre pour maintenir les activités du périscolaire.

### **PERISCOLAIRE**

Le Maire indique que la commission des affaires scolaires a émis, après examen des motifs avancés par les parents, un avis favorable aux 2 demandes de dérogations portant sur l'inscription des enfants à l'école maternelle de Boulay et de Hargarten aux Mines. Compte tenu du coût des frais de scolarité pour la commune, le CM décide que la commune ne prendra pas en charge les frais liés aux activités périscolaires pour les enfants qui ne sont pas scolarisés dans les écoles de COUME, cette dépense reste à la charge des parents.

Le Maire dresse ensuite le bilan de la fréquentation du périscolaire pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai 2016 ; une baisse de la fréquentation a été enregistrée. Face à ce constat, le Maire propose de limiter le nombre des encadrants, la position de l'ASBH qui assure jusqu'à présent la gestion des activités du périscolaire étant le maintien du nombre d'encadrants à 2 personnes quelques soit le nombre d'enfants présents, le CM décide de mettre un terme à la convention qui lie la commune à l'ASBH dès la fin de l'année scolaire. Les activités du périscolaire seront intégralement prises en charge par les agents communaux. Une régie communale sera instaurée afin de gérer les encaissements. Le Maire contactera les services de la CAF et de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale pour définir les nouvelles modalités de fonctionnement. Le CM approuve la modification des horaires du périscolaire, l'accueil des enfants pourra intervenir dès 7 heures du matin à compter de la prochaine rentrée.

### **TRAVAUX**

Le Maire fait le point sur les chantiers en cours, il indique que l'aménagement du parking du cimetière est quasiment terminé tout comme la création d'un terrain multisports. Ce dernier ne sera entouré ni de filets ni d'un grillage. Par contre, la commune financera l'achat d'une poubelle et une structure de rangement pour vélos.

La rénovation de la toiture de l'école maternelle sera réalisée par l'ent MAGNANI de Carling au cours du mois de juillet. La commune a obtenu une aide de 12 850 € au titre de la DETR pour financer cette opération.

Le Maire fait le point sur les dossiers présentés au titre du FSIL à la préfecture pour une aide de 85 000 € et à la Région pour 20 000 €. Les dossiers sont en cours d'instruction et une réponse est attendue au cours de l'été. Les travaux de réfection d'une portion de la route de Niedervisse seront confiés à l'ent K2T de Piblangue pour un montant de 19 152 € TTC, la société a également présentée un devis de 1 392 € TTC pour la réparation d'autre secteur de la route de Niedervisse. La commune engagera également avant la fin de l'année la 2<sup>ème</sup> tranche de la canalisation du ruisseau derrière la mairie. Il indique que le permis de construire présenté par M et Mme Briquet a été délivré et un compromis de vente pour le terrain communal a été signé.

### **DECISIONS FINANCIERES**

Le CM accorde, au titre de la participation au financement des sorties scolaires de fin d'année une subvention de 350 € à l'école primaire et de 135 € à l'école maternelle. Le CM approuve le devis présenté par l'ONF pour la réalisation de travaux pour un montant de 8 182,19 €.

Le Maire fait le point sur le dossier de remontée de la nappe phréatique et ses conséquences sur l'urbanisme pour plusieurs communes touchées fortement par la remontée des eaux. Par solidarité, la commune décide d'adhérer à l'association de l'après mines Moselle Est.

Le Maire signale que son attention a été appelée sur le mauvais état de la porte de l'église, le CM approuve le devis d'un montant de 780 € présenté par M ESCH Guillaume. Enfin, il indique que la commune a acquis une remorque avec une citerne pour faciliter l'arrosage des plantations et des espaces verts.

### **DECISIONS ADMINISTRATIVES**

Dans le cadre de la préparation du dossier technique de la mise en souterrain des réseaux de la rue de la Colline, le CM autorise le Maire à signer la convention prévue avec Orange.

Après avoir fait un rappel des propositions formulées par le Préfet pour fusionner plusieurs communautés de communes, le CM donne un avis à la proposition de fusion des communautés de communes du Pays Boulageois et celle de La Houve.

### **DIVERS**

Le Maire présente ses remerciements à l'ensemble des personnes qui ont œuvré lors de la journée du 25 avril pour la présentation du fort de la ligne Maginot, il indique qu'il a reçu plusieurs messages de remerciement de la part des participants soulignant la qualité de l'accueil.

Il remercie les conseillères et les bénévoles qui ont pris en charge le fleurissement de la commune. Il indique qu'une manifestation dont la teneur n'est pas encore définie aura lieu le samedi 17 septembre dans le cadre de la préparation de la venue de Verrière l'an prochain

Le Maire,